

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 7 Juillet

## LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

Dans la dernière séance de la Société de statistique de Paris, M. Alfred Neymarck a donné lecture d'un travail des plus intéressants sur le *Morcellement des valeurs mobilières, les salaires, la part du capital et du travail*. Les chiffres qu'il a cités offrent un intérêt tout particulier au point de vue de la discussion qui se poursuit à la Chambre des députés.

En 1800, le capital nominal des rentes françaises était de 713.600.000 fr. en 1815, de 1.172 millions ; en 1830, de 4 milliards 426 millions ; en 1848, de 5 milliards 912 millions ; en 1852, de 5 milliards 516 millions ; en 1871, de 12 milliards 454 millions ; en 1896, de 26 milliards.

Le nombre des porteurs de rente était de 144.100 en 1824, de 125.000 en 1830, de 600.000 en 1869, de 2 millions et demi en 1895.

Le nombre des inscriptions de rentes était de 127.950 en 1814, de 195.870 en 1830, de 810.901 en 1852, de 1.269.739 en 1871, de 5.096.811 en 1895.

La dette constituée en rentes est 12 fois plus forte qu'en 1814 ; le nombre des inscriptions de rentes est 36 fois plus élevé ; la moyenne des rentes représentée par chaque inscription est 3 fois plus faible ; le nombre des rentiers est 15 fois plus élevé.

Si on répartit le total des rentes existantes entre les 2 millions de rentiers, chacun des rentiers posséderait en moyenne 403 fr. de rentes, soit un capital de 13 à 14.000 fr. Encore faut-il déduire de ce chiffre les rentes appartenant aux caisses publiques.

En 1870, la Banque de France avait 16.062 actionnaires ; en 1895, elle en comptait 28.358. La moyenne des actions possédées par chaque actionnaire s'abaisse de 11 à 5 et 6 titres.

Les 341.000 actions du Crédit foncier ap-

partenaient, en 1888, à 22.249 actionnaires et, au 31 décembre 1895, à 40.339 actionnaires. Sur ces 40.339 actionnaires, le Crédit foncier en compte 9.586 qui possèdent 1 action ; 23.679 qui en possèdent de 2 à 10 ; 2.263 qui en possèdent de 12 à 24. Les gros actionnaires possédant de 500 à 1.000 actions sont au nombre de 7. Les obligations du Crédit foncier sont réparties à l'infini dans les plus petits portefeuilles.

Les rentes françaises, les actions de la Banque de France, les actions et obligations du Crédit foncier, représentent déjà un capital d'épargne de 32 milliards, rapportant à peine 3 p. 100 à leurs possesseurs et sont réparties entre plus de 2 millions et demi de petites bourses. Une autre grande partie de la fortune publique est placée sur les actions et les obligations des six grandes compagnies de chemins de fer ; elle représente, tant en actions qu'en obligations, un capital global de 20 milliards. M. Alfred Neymarck étudie par le menu le morcellement de cette épargne, d'après des statistiques qu'il a établies sur une période de près de quarante ans, en 1860, 1865, 1870, 1875, 1880, 1890 et 1895. Il résulte de ses recherches et calculs appuyés sur des documents officiels, que, sur 3.059.000 actions émises, 1.501.000 actions étaient représentées par 105.945 certificats nominatifs ; sur 30.106.577 obligations émises, 21.486.106 obligations étaient représentées par 686.090 certificats nominatifs. L'ensemble des actions nominatives représente 50 p. 100 du total des titres ; l'ensemble des obligations nominatives représente 71.35 p. 100 du total des obligations.

La moyenne des actions nominatives inscrites sur chaque certificat était, en 1860, de 28.33 ; elle est aujourd'hui de 12.82, représentant un capital de moins de 18.000 francs. La moyenne des obligations nominatives inscrites sur chaque certificat est de 32.59, ce qui représente un capital de 15 000 fr. environ. Cette moyenne est encore très élevée si l'on tient compte du nom-

bre d'obligations que possèdent les grandes compagnies d'assurances.

Les actions et obligations des six grandes compagnies forment 34 millions de titres sur lesquels 23 millions, représentés par près de 800.000 certificats sont en nominatif. Avec les titres au porteur, plus de 700.000 familles, soit plus de 2 millions de personnes, possèdent ces actions et obligations, qui rapportent 3 1/4 p. 100 les actions et moins de 3 p. 100 les obligations. C'est encore l'épargne moyenne du pays, les petites bourses, qui possèdent ces titres dans une proportion qui varie, pour chacun de ces petits rentiers, de 15 à 18.000 fr., tant en actions qu'en obligations.

En 1895, le nombre total des livrets existant dans les caisses d'épargne était de 8.945.752 et le solde dû aux déposants était de 4.148.236.830 fr. soit une moyenne, par livret, de 460 fr. En 1838, il était dû 62 millions aux déposants ; le nombre des livrets était de 121.500. En 1869, il était de 711 millions inscrits sur 2.130.000 livrets.

Pendant que depuis le commencement du siècle, et particulièrement depuis vingt-cinq ans, le taux de l'intérêt de l'argent, le revenu des capitaux ont baissé de plus de 50 0/0, que les capitalistes et les rentiers se plaignent de ne plus pouvoir vivre avec des rentes aussi réduites, la hausse des salaires depuis soixante ans, les gages des domestiques, la part des salaires des travailleurs dans le revenu total de la France ont au minimum doublé. C'est ce que M. Alfred Neymarck établit sur de nombreux documents qu'il a relevés et dont les résultats se trouvent confirmés par les travaux de MM. E. Lévassier, de Foville, Cheysson, Beauregard, E. Chevallier, Villey, Moron, etc.

En ce qui concerne les dividendes des actionnaires des mines et sociétés industrielles et les salaires des ouvriers, M. Alfred Neymarck indique la diminution du revenu des actionnaires et la part croissante faite aux travailleurs. En 1895, à Lens, la proportion des salaires payés a été de 81 p.

100, celle des dividendes de 19 p. 0/0. A Anzin, l'ouvrier a reçu 68 p. 100 de plus que l'actionnaire, alors qu'en 1860 la proportion des dividendes, par rapport aux salaires, était de 75 p. 100 en faveur des actionnaires. A Liévin, la part du capital a été de 21.21 p. 100, celle du travail de 78.79 p. 100. A Courrières, 28.8 p. 100 au capital, 71.2 p. 100 aux salaires.

M. Alfred Neymarck conclut en disant que les 80 milliards de valeurs mobilières ne sont que de la poussière de titres, de la poussière de revenus appartenant à des millions de petites gens.

« Il n'y a pas de féodalité financière ; il y a une démocratie financière économe. Notre pays possède sans doute de grandes banques et institutions financières qui disposent de nombreux capitaux, des sociétés industrielles puissantes, dont l'activité rayonne sur le monde entier, et il est heureux qu'il en soit ainsi ; mais on peut affirmer qu'il n'existe pas d'aristocratie de porteurs de titres, mais un peuple qui travaille et qui, par son travail et ses économies, a contribué à élever le prix des salaires, à augmenter l'activité industrielle et commerciale du pays. Porter atteinte à ces fortunes, riches ou modestes, petites ou grosses, ce serait porter atteinte au travail ; essayer de ruiner le capitaliste, le rentier, ce serait sûrement ruiner l'ouvrier, le salarié. »

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 Juillet

### Discours de M. Cochery

M. Cochery, ministre des finances, a la parole. L'orateur dit qu'il lui a été adressé deux critiques principales et absolument contradictoires : la première, c'est qu'il présente un projet bouleversant de fond en comble notre système d'impôts ; la seconde, c'est que le projet ne réalise que des semblants de réformes.

Il s'étonne d'avoir rencontré quelquefois les critiques contradictoires dans la même bouche ; il ne lui sera pas difficile de les réfuter.

Le soldat prit le bras de Savreux, et le força à s'accroupir comme lui derrière un gigantesque buisson de bambous.

— Attention, mon lieutenant, l'autre gueux ne va pas tarder à paraître ; ne bougeons plus, comme chez le photographe.

Ecoutez bien ce qui va se dire, moi j'ouvre l'œil et le bon.

Il fit une dernière recommandation :

Le soldat parlait encore que le complice de Chopard se dressait à ses côtés.

— Ça y est, murmura Maluni, v'la le diable sorti de sa boîte ! Devinez le truc si vous pouvez, mon lieutenant, moi je n'y vois que du bleu.

— Tais-toi, bavard, fit impérieusement Paul, et laisse moi écouter.

Les deux traitres se serrèrent la main et le Chinois entraîna Chopard de quelques pas, l'éloignant du buisson qui abritait les deux braves, comme s'il eut deviné leur présence.

— Ah ! les deux vilains singes, maugréa Maluni incapable de se maintenir, on dirait qu'ils nous sentent.

— Te tairas-tu ? ordonna Savreux avec emportement.

— C'est bon, ne vous fachez pas, mon lieutenant, on va clore son bec, mais sans vous commander, mettez une sourdine à votre instrument, on pourrait vous entendre.

— Assez te dis-je, écoute.

Il se turent.

(A suivre)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 30

## HAINÉ MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

VI

Paul Savreux à Luc d'Orgeval

« Maintenant il est trop tard, le devoir m'enchaîne.  
« Mais réponds-moi, ami, si jamais cette campagne se termine, si la fièvre m'épargne, si les balles ennemies m'évitent, dois-je revenir en France, mon souvenir est dans le cœur de ceux qui m'aimaient, ma place est-elle encore sous leur toit ?  
« Dis ? c'est ma dernière prière, ne la repousse pas. »

VII

Deux traitres

Le lieutenant Savreux, cependant, vient de recevoir de l'amiral l'ordre de renouveler l'attaque manquée deux ou trois jours auparavant.

Paul n'a pas fait connaître au commandant de l'escadre les révélations de Maluni. Et Courbet met sur le compte d'une surprise un échec qui n'est dû qu'à la trahison.

Le camp depuis deux heures déjà, est plongé dans

un profond sommeil, un silence de mort plane autour des barraquements, seulement interrompu par le pas rythmé des sentinelles.

La nuit est sombre, pluvieuse ; une de ces nuits sans lune et sans étoiles qui vous mettent des frissons à fleur de peau et vous emplissent l'âme de trouble et d'effroi.

Tous les feux sont éteints ; seule une fenêtre de la maison de la douane où logent les officiers reste éclairée, c'est celle de la chambre de Savreux.

Le lieutenant, debout, le front appuyé à la vitre, cherche à pénétrer de l'œil les ténèbres épaisses qui enveloppent les bâtiments.

Il semble prêt à sortir, un solide poignard au lieu de son sabre à la ceinture, son revolver sur la table à portée de la main.

Au bout d'un quart d'heure de surveillance, il eut un geste de contentement, sa figure angossée prit une expression joyeuse.

Allons, murmura-t-il, Maluni se sera trompé, il avait sans doute la fièvre. Grâce à Dieu l'honneur de l'uniforme est intact, il n'y a pas de traitre parmi nous.

Il achevait à peine ce monologue qu'un bruit léger, perceptible seulement pour une oreille attentive, se fit entendre.

Il lui sembla qu'on grattait à sa porte.

Il éteignit la lumière et attendit

Savreux ne s'était pas trompé, de nouveau le bruit se reproduisit :

— Qui va là, demanda-t-il à mots couverts ?

— C'est moi.

— Qui ?

— Maluni.

— C'est bon, enfre.

Le brave garçon se glissa dans l'ombre à côté de l'officier.

— Vite, êtes-vous prêt, mon lieutenant ? fit-il lui aussi, d'une voix basse.

— C'est donc vrai, interrogea Paul d'une voix altérée, tu n'avais pas la berlue l'autre jour. Chopard recommence.

— Oui, le brigand vient de se glisser hors du camp, il suit le même chemin que la première fois.

Hâtons-nous, si nous voulons le rejoindre.

— Il ne se doute de rien au moins.

— Non, et pour comble de bonheur le sol détrempé amortira le bruit de nos pas.

Et l'éternel rieur ajouta :

Le ciel est noir comme l'habit d'un croquemort, nous ne courons pas le risque d'être découverts.

— Chut, fit le lieutenant, tiens ta langue et en chasse, si tu as dit vrai, malheur à l'infâme.

Les deux hommes sortirent, et à leur tour, trompant la vigilance des sentinelles, franchirent nos lignes.

Rapidement ils gagnèrent la brousse ; Maluni, guidant Paul, marchait très vite pour rejoindre Chopard.

Bientôt ils perçurent le bruit d'un pas qu'on prenait à peine la précaution d'étouffer.

— Doucement, dit le soldat, ne nous approchons pas trop près, il ne se méfie de rien ; la preuve c'est qu'il ne cherche pas même à assourdir le bruit de sa marche.

Et penchés en avant, rampant comme des bêtes fauves à la piste d'une proie, les deux hommes atteignirent les retranchements du fort Kelung à la suite du misérable.

Comme l'avait dit Maluni, Chopard longea quelques pas durant le retranchement, compta quelques pieux, s'arrêta et fit entendre un léger cri.

M. Cochery déclare qu'il est un admirateur passionné de notre système fiscal dans ses grandes lignes. Il reconnaît les services qu'il a rendus, il entend en maintenir les principes; mais pour le conserver, il faut le perfectionner, il faut faire, en un mot, l'évolution pour éviter la révolution.

M. Gustave Rouanet, interrompant. — Nous ferons cela ensemble.

(Rires et applaudissements à gauche).

M. Cochery répète qu'il veut améliorer pour maintenir.

« Le gouvernement, dit-il s'est replacé, en 1896, dans la situation où s'étaient placés les hommes de la Constituante, quand ils ont établi le système fiscal de la France, et il a cherché à faire revivre l'œuvre de 1789.

« Peut-on, ajoute-t-il, contester les inégalités qui existent dans la répartition de nos impôts sur la richesse acquise? Toute l'œuvre du gouvernement a consisté à faire cesser ces inégalités, à faire la péréquation.

M. Cochery énonce l'ensemble de la réforme qu'il veut opérer. Il porte à 4 1/2 0/0 la taxe sur les revenus provenant :

- 1° De la propriété bâtie;
- 2° De la propriété non bâtie;
- 3° Des valeurs mobilières;
- 4° De la rente française;
- 5° Il établit une taxe d'habitation sur les signes extérieurs de la richesse.

Il dit que M. Rouvier lui a reproché de tendre ainsi la main aux socialistes et d'avancer leur œuvre; en réalité, ce qu'il veut c'est au contraire barrer la route aux socialistes et à leurs projets.

M. Cochery s'attache principalement à justifier l'impôt sur la rente.

« On parle, dit-il, d'engagements qui vont être violés. Où sont ces engagements? Qu'on en apporte le texte.

« M. Raiberti a invoqué la loi de l'an VI, mais la loi de l'an VI parle de retenues sur le coupon et non d'impôt.

« Mirabeau admettait fort bien que la rente devait payer sa part d'impôt; la loi de l'an VI n'a eu qu'un but, mettre les rentiers à l'abri des retranchements de quartiers qui avaient le caractère d'une banqueroute partielle.

« La volonté de la Constituante a été d'atteindre les rentiers comme tous les autres contribuables.

« Des lois postérieures ont exempté la rente du droit de timbre et du droit de transmission, jamais de l'impôt du droit commun.

« Gambetta s'est opposé à l'idée de frapper la rente d'une manière spéciale; mais il admettait que la rente fût soumise au droit commun. M. Leroy-Beaulieu s'est prononcé dans le même sens; le gouvernement estime que sur ce point son droit est entier. »

M. Cochery examine ensuite si, en appliquant le droit commun à la rente, on ne va pas compromettre le crédit public. Il déclare que les inquiétudes sur ce point sont mal fondées.

Si la rente a baissé à l'annonce du projet de loi, elle reprendra bientôt son cours normal, car ce qui fait les cours, ce n'est pas le plus ou moins d'impôts, mais la sécurité qu'offre le fonds d'Etat.

Il ajoute qu'il n'y a pas à craindre que par suite de l'impôt sur la rente, le marché des valeurs émigre à l'étranger, il y a en effet sur le marché français un grand nombre de valeurs étrangères qui pourraient se soustraire à l'impôt en ne demandant pas leur admission à la cote officielle, mais qui préfèrent payer l'impôt pour être admises sur le marché français. C'est une réponse topique.

L'orateur déclare qu'il n'est pas vrai qu'il soit plus facile de faire une conversion que de frapper la rente.

Dans tous les cas un impôt modéré sur la rente est infiniment plus doux que la conversion.

M. Cochery rappelle que le crédit de l'Angleterre n'a pas été ébranlé quand elle a imposé sa rente: pourquoi en serait-il autrement pour le crédit de la France?

« C'est, dit-il, dans le bas de laine du paysan qu'en 1871 la France a trouvé l'argent dont elle avait besoin; si on veut que le bas de laine du paysan se remplisse, il ne faut pas l'écraser sous un impôt qui dépasse ses forces; il faut lui accorder le dégrèvement auquel il a droit.

« Le gouvernement veut imposer la rente, non pas pour équilibrer le budget, mais pour supprimer l'impôt des portes et fenêtres et la contribution personnelle mobilière. Il demande cette réforme pour dégrever la propriété immobilière, pour dégrever les charges qui pèsent sur les petits. »

M. Cochery termine en déclarant que le seul moyen de combattre les doctrines collectivistes, qui sont si dangereuses pour l'Etat, c'est de retirer aux collectivistes le prétexte des accusations qu'ils lancent contre l'organisation sociale actuelle, en faisant courageusement et pratiquement les réformes qu'ils sont incapables de faire eux-mêmes.

« Je m'adresse, dit-il, à tous les républicains qui veulent vraiment des réformes. Le cabinet entend faire une œuvre d'union sur le terrain démocratique; il fait donc appel à tous les répu-

blicains réformateurs. Quant aux amis du gouvernement, qu'ils se souviennent qu'un grand parti politique doit savoir passer outre à certaines répugnances.

« Il faut faire aujourd'hui pour le Cabinet, qui a la responsabilité du pouvoir, ce que ses membres ont fait autrefois dans le rang pour maintenir la discipline du parti républicain.

« Le gouvernement a fait une œuvre de justice; il a rempli son devoir. A chacun maintenant de faire le sien. »

Le discours du ministre des finances a été bien accueilli au Centre et sur quelques bancs à Droite, sans avoir réussi à dissiper l'impression causée la veille par le discours de M. Rouvier.

M. Doumer est opposé au projet.

L'orateur reproche au projet du gouvernement de contenir beaucoup de changements, mais de ne réaliser aucun progrès. C'est un projet que, dans un intérêt politique, les amis du cabinet peuvent accepter avec résignation, ce qui leur est plus facile que de le défendre, mais aucun d'eux, ni la Commission ni son rapporteur, ne le trouvent bon.

Entre les deux solutions, ou l'impôt sur les revenus, ou l'impôt établi sur le loyer, le gouvernement a longtemps hésité, et finalement il n'a opté pour aucun des deux systèmes; mais il a pris dans chaque système ce qu'il y avait de plus dangereux.

Ainsi la taxe d'habitation, l'impôt sur les créances hypothécaires sont des mesures mauvaises, surtout la dernière qui aura pour conséquence d'augmenter le taux des frais pour les agriculteurs.

M. Doumer ajoute que l'impôt sur les fonds étrangers n'atteindra pas les riches capitalistes et ne produira, par conséquent, rien ou presque rien.

« En somme dit M. Doumer, dans le projet du gouvernement il n'y a de nouveau que l'impôt sur la rente; tous les anciens ministres des finances sont venus combattre cette innovation, qui aurait pour conséquence de violer un engagement pris au nom du gouvernement.

« On dit, ajoute-t-il, qu'on veut faire cesser un privilège dont jouissent les rentiers; on oublie que ce privilège a été créé dans l'intérêt de l'Etat et non dans l'intérêt des rentiers.

« L'impôt sur la rente serait payé par l'Etat en effet, si, au lieu de donner au rentier 3 francs on déduit de ces 3 francs l'impôt de 4,50 0/0, auquel il faudra ajouter le droit de timbre et le droit de transmission, car sans cela la rente ne resterait pas dans le droit commun, et ces trois impôts représenteront 12 60 0/0; le rentier quand l'Etat voudra emprunter, n'apportera plus 100 fr. mais seulement 86 francs.

« Oh! l'opération serait fructueuse, si on ne devait plus jamais emprunter; mais qui croira qu'on n'empruntera plus! Et à ce moment le prêteur fera payer au gouvernement l'impôt que celui-ci lui aura fait payer auparavant. »

L'orateur ajoute, ce qui fait au moins la cinquième fois qu'on le dit, que l'impôt sur la rente rendra difficile et onéreuse toute conversion future.

M. Doumer combat également la taxe d'habitation et soutient que jamais cette taxe ne pourrait fonctionner dans notre pays, elle a un vice fondamental en ce qu'elle est basée sur les loyers et que le loyer n'indique pas nécessairement quelle est la situation de fortune exacte du contribuable.

Il rappelle que M. Cochery a combattu lui-même la taxe d'habitation et démontré le peu de solidité de cette base par l'exemple d'un petit employé qui gagne 2,000 francs par an et qui a une femme et deux ou trois enfants et qui est obligé de consacrer le quart ou le cinquième de ce qu'il gagne à son loyer; tandis qu'un riche capitaliste qui a 100,000 francs de loyer n'emploie ainsi que le dixième et en quelques cas le centième de son revenu total.

#### L'impôt sur la rente

Le projet d'impôt sur la rente française, qui constitue le point le plus contesté de l'ensemble du système fiscal que la Chambre discute actuellement, pourra, suivant les prévisions générales, être mis aux voix mercredi au plus tard.

Un certain nombre de députés ministériels, considérant que ce projet d'impôt figure pour moins de 26 millions dans un système qui a pour but de remplacer par 187 millions de ressources nouvelles une somme égale de taxes existantes, ont l'intention de présenter, avant le vote, une motion qui inviterait la Commission du Budget à se mettre d'accord avec le gouvernement pour obtenir, par d'autres moyens, les 26 millions que produirait, suivant M. Cochery, l'impôt sur la rente.

Dès à présent, il est question d'un projet d'après lequel la taxe d'habitation que le gouvernement propose et qui doit donner 82 millions de ressources nouvelles serait établie de façon à ce qu'elle pût produire 26 millions de plus.

#### Russie et Japon

D'après une dépêche sensationnelle qui deman-

de confirmation, et transmise au *New-York Herald*, les Japonais seraient à la veille d'évacuer l'île de Formose à la suite d'une injonction de la Russie.

La même information porte qu'une armée russe de 100.000 hommes est réunie à Vladivostok, prête à agir; une escadre considérable coopérerait à cette entreprise.

#### Relations franco-italiennes

Rome, 6 juillet.

On craint, ici, que la loi sur la marine marchande, votée par le Parlement italien, ne cause un certain émoi dans le monde des affaires maritimes français; la lourde surtaxe au pavillon français consentie par la Chambre italienne, est destinée à porter le dernier coup à la marine de cette nation dans les eaux italiennes.

Une nouvelle guerre de tarifs maritimes est probablement à la veille de s'ouvrir; cette perspective, fait-on observer, est loin d'être rassurante pour le crédit italien.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### L'orphéon de Cahors

#### AU CONCOURS DE PÉRIGUEUX

Le Concours musical de Périgueux, sur l'organisation duquel bien des réserves sont à faire, a été une occasion de triomphe pour l'Orphéon de Cahors. Il ne pouvait en être autrement, étant donné les qualités exceptionnelles de son directeur, M. Lacoste, un passionné de la musique, qui communique si bien son sentiment, toujours juste, des œuvres des maîtres, à des élèves admirablement doués au point de vue de l'organe, mais pas assez dociles souvent à l'enseignement impeccable de leur chef.

Nous voudrions que notre observation, — nous ne nous la permettrions pas, si nous portions moins d'intérêt à notre orphéon, — fût comprise par tous et que, répondant plus complètement désormais à l'impulsion si sûre et si dévouée de leur directeur, ils se préparassent dignement aux grandes luttes chorales auxquelles ils sont appelés dans l'avenir, et dont ils doivent tenir à honneur de sortir victorieux.

Arrivons à la journée de dimanche. L'orphéon a pris part à trois concours: 1° lecture à vue, 2° exécution, 3° concours d'honneur.

Il avait à lutter avec des sociétés sérieuses et la moindre faute était funeste. Ce n'est pas sans appréhension, après avoir entendu les concurrents, que nous l'avons vu entrer dans la salle du concours. Le jury accorde cinq minutes aux exécutants pour parcourir la page qu'ils doivent chanter à première vue; deux minutes à peine ont suffi aux nôtres et avec une sûreté d'intonation vraiment remarquable, ils ont attaqué et mené jusqu'au bout ce petit traquenard musical, pas commode du tout. Bravo! des applaudissements unanimes ont retenti de toutes parts, la partie était gagnée haut la main.

Le concours d'exécution a immédiatement suivi celui de lecture à vue. C'est le moment, pour chaque Société, de montrer ses qualités essentielles de tonalité et de sentiment musical. Une même œuvre est imposée à tous les concurrents et chaque orphéon vient dire devant le jury comment il a compris la pensée du maître.

Et ce cher maître, n'allez pas croire qu'il a composé pour la circonstance la phrase musicale simple, coulant harmonieusement ses larges périodes classiques; non, c'est une page originale du genre nouveau; ce sont des modulations heurtées, des dissonances savantes qui font honneur à l'école nouvelle, — sans avoir, je l'espère, la prétention de faire oublier l'ancienne; — mais qui, il faut bien le reconnaître, étonnent par leur hardiesse et leur peu de souci de la tradition.

Dans l'espèce, c'est un tableau animé des vendanges, intitulé *La Vigne*, de M. Decq. Nous voyons la grappe mûrir

aux rayons du soleil. Les fillettes arrivent joyeuses pour faire la vendange, la cueillette commence, mêlée de chants et de ris, le jus coule dans la cuve à la grande joie des vieillards qui, écarquillant leurs petits yeux brillants, admirent la couleur vermeille et retrouvent leur ancienne vigueur à l'espoir prochain des larges rasades de vin nouveau. Allons tonneliers, cerchez les tonneaux!

Voilà la scène impressionniste que l'auteur a rendue avec un luxe de coloris qui l'honore, mais qui fait le désespoir des interprètes. C'est ici justement qu'un musicien au goût éprouvé est indispensable à la tête d'une société. Il faut saisir dans les moindres nuances la pensée du compositeur, le moindre écart devient grotesque. Il faut faire vibrer à point toutes ces fillettes folles de gaieté, tous ces vieillards ragailardis, devant la liqueur qui coule dans la cuve et qui sortira bientôt en flots de rubis.

Eh bien! l'Orphéon de Cahors, grâce au talent de son chef, a rendu tout cela à la perfection, avec une justesse d'intonation, une exactitude, une vérité qui ont enthousiasmé les auditeurs et le jury, au point qu'un 1<sup>er</sup> prix *ascendant* lui a été décerné à l'unanimité.

C'a été une vraie joie pour les compatriotes qui ont assisté à ce triomphe, souligné à plusieurs reprises par l'approbation très visible des juges.

On nous assure que l'auteur de la *Vigne* est un périgourdin; s'il eût été présent à la séance, nous lui en voudrions de n'avoir pas félicité publiquement l'Orphéon de la photographie si sincère, si chaudement colorée qu'il lui offrait de son œuvre. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il n'était pas là...

A deux heures, le concours d'honneur a eu lieu au théâtre. Nous glissons sur cette partie de la fête musicale, où notre chorale *qui se respecte trop pour s'assurer un succès avec des éléments étrangers*, a obtenu, haut la main, le 2<sup>e</sup> prix. — Bravo! Messieurs, c'est là le prix dont vous devez être le plus fiers, car il est bien à vous, à vous seuls...

Il paraît qu'avant de commencer les épreuves, le jury des concours musicaux exige le serment des directeurs des sociétés concurrentes, qu'ils n'ont dans leurs rangs *aucun élément étranger*. Désormais ce serment ne suffira pas et MM. les jurés feront sagement de faire déposer le groupe photographié des exécutants de chaque société, *légalisé* par les maires des localités d'origine.

Cela dit, nous arrivons à la distribution des récompenses. Elle a eu lieu sur les allées de Tourny, dans l'enceinte de l'exposition, vers dix heures du soir, au milieu d'un désordre inexprimable, résultat d'un défaut complet d'organisation. Aucune place marquée pour les sociétés, qui ont dû gravir avec leurs bannières, un escalier dérobé, vrai casse-cou obscur, où les plus graves accidents pouvaient se produire. Les dames elles-mêmes n'avaient pas de places réservées.

C'est la cohue de la foire, sans pain d'épice encore! la cohue grouillante, hurlante, mal éclairée avec les lanternes banales des fêtes de banlieue.

Ah! vous pouvez vous démentir, cher Monsieur Long; on vous voit très bien battre désespérément la mesure; mais on n'entend pas, hélas! vos chanteurs.

A peine une estrade rudimentaire, où les autorités n'ont pas même de quoi s'asseoir, débordées qu'elles sont par un tas de gens qui n'ont pas même le sentiment des convenances à l'égard des élus de la cité et de leurs invités, et qui pour un peu, leur enlèveraient leurs chaises!

C'est un spectacle navrant dont l'excellent et très distingué Maire de Périgueux, a dû souffrir assez, sans qu'il soit besoin d'y insister davantage.

onze heures, nous sortions de là, essés, éccourés. Nous saluons en passant l'illustre Fénélon, qui semble fier, plus gravement que d'habitude, sur confusion et la fragilité des choses humaines.

devine les ovations du retour. L'Orphéon est rentré à Cahors, lundi à onze heures soir, a été reçu par toutes les Sociétés locales. L'Avenir cadurcien jouant ses meilleurs morceaux et la Société des Sauveteurs accompagné leurs camarades à l'Hôtel Ville où les attendait la municipalité. Les chanteurs ont été chaudement félicités par le Maire, et la réception a pris fin par l'attention bien délicate. Les orphéonistes offert à M. Lacoste, leur directeur et M. Marreau, sous-directeur des objets d'art, un témoignage de leur vive sympathie et leur dévouement.

La réunion s'est associée par des applaudissements répétés à cette manifestation si cordiale.

Qu'il nous soit donné, en finissant, la satisfaction de rendre un sincère hommage à l'œuvre exquise, à la courtoisie parfaite de M. Michel, délégué auprès de l'orphéon de Cahors par les Enfants de Vesone. Il a su, royal gentleman, le guider sûrement dans ce dédale d'intrigues et de basses machinations. L'Orphéon lui envoie l'expression de sa plus vive sympathie.

**Conseil de Préfecture**

**Audience du 3 juillet**  
Commune de Cahors. — Les protestations contre l'élection de MM. Rouffi, Soulié, Vincens et M. Magne ont été rejetées.  
Commune d'Albas. — Faisant droit à la proposition de M. Vieussens aîné et consorts, le conseil a annulé les opérations électorales du 10 mai à Albas.  
Commune de Tauriac. — Les opérations électorales du 10 mai ont été annulées.  
Commune d'Issepts. — Les trois protestations contre les opérations électorales de cette commune ont été rejetées.  
Commune de Vayrac. — Les sieurs Salamagne, Laquière et consorts ont retiré leur protestation.  
Commune de St-Daunès. — Les deux partis adverses de cette commune avaient protesté contre les opérations électorales des 9 et 15 juin, le Conseil a annulé ces élections.  
Commune de Vaylats. — Les opérations électorales du 9 juin dans cette commune ont été annulées.  
Commune de Sérignac. — Protestation ajournée.  
Commune de St-Laurent (Montcuq). — L'élection du Maire et de l'adjoint de cette commune a été annulée.  
Commune de St-Paul-de-Vern. — La protestation contre la Municipalité a été rejetée.  
Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie. — La protestation contre les opérations électorales du 2 mai a été rejetée.

**Commission départementale**

La Commission départementale se réunira le 11 juillet à l'hôtel de la préfecture.

**Lycée de Cahors**

La distribution des Prix du Lycée Gambetta aura lieu le vendredi 31 juillet courant. Cette cérémonie sera présidée par M. le Préfet du Lot. Le discours d'usage sera prononcé par M. Cauchat, professeur d'histoire.

**Ecole militaire de St-Cyr**

Le Lycée Gambetta vient d'obtenir un succès remarquable aux examens écrits du concours pour l'Ecole militaire de St-Cyr. Sur trois candidats, deux sont admissibles : MM. Elie et Verlier Pierre.

**Examens du brevet simple**

Les candidats se sont présentés. Les résultats ont été déclarés admissibles. Ce sont, par ordre alphabétique : MM. Arènes, Bariéty, Bennet, Bessières, Calvet, Carboni, Carbonnières, Combarieu, Dastouet, Garibou, Dutilh, Espalieu, Frayssi, Garibal, Gougon, Jourzac, Marcenac, Roumens, Savy, Verrier, Stivil, Teyssandier, Tournié.

**Ponts et chaussées**

M. Lescale, commis du service ordinaire, est nommé commis de 1<sup>re</sup> classe. MM. Bézio et Despages, sont nommés commis de 2<sup>e</sup> classe.

**Service Télégraphique**  
Mlle Bonnet, employée à Brives est nommée employée à Cahors.

**Musique militaire**  
A partir du 9 juillet prochain, les concerts militaires du jeudi et du dimanche reprendront à l'heure habituelle.

**Cathédrale de Cahors**

Les entrepreneurs de maçonnerie de la ville de Cahors sont prévenus que le Samedi 18 juillet, à 3 heures du soir, il sera procédé, dans une des salles de l'hôtel de la Préfecture, à la réception de nouvelles soumissions en vue des travaux de maçonnerie à exécuter en 1896, pour les réparations de la cathédrale de Cahors. Ces travaux s'élèvent à la somme de 9,761 fr. 20 centimes.

Aucune des offres faites pour la maçonnerie dans la séance du 22 juin 1895 n'a été agréée par M. le Ministre.

Les entrepreneurs qui désireront consulter de nouveau les devis et cahier des charges, seront admis tous les jours non fériés de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures dans les bureaux de la Préfecture (3<sup>e</sup> Division).

**Incendie**

Dimanche, vers une heure du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la maison du sieur Fourès, menuisier-ébéniste, rue du Lycée. L'immeuble, qui contenait une grande quantité de bois et de meubles a été en quelques instants presque complètement détruit. Les pompiers et une compagnie du 7<sup>e</sup> d'infanterie, avertis par le tocsin, sont arrivés immédiatement et ont pu préserver les maisons voisines.

Les pertes, couvertes par une assurance, sont importantes. On ne sait encore à quelle cause attribuer ce sinistre.

Trois accidents se sont produits au cours de cet incendie : un ouvrier de M. Fourès a été blessé par un éclat de verre et soigné par le docteur Valat; M. Rescoussié, fils, a été blessé à la main, et M. Rouquet, fils, a reçu une blessure à la tête.

Nous avons remarqué, parmi les plus hardis sauveteurs, MM. Cagnac, Rigal, Roaldès, et la plupart des ouvriers de l'imprimerie Layton.

**Remerciements et Messes**

M. Henri Valette, chef d'institution et sa famille, remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de **Mme Henri VALETTE, née Joséphine Lacarrière** et les informent que plusieurs messes seront dites à l'église cathédrale le jeudi 9 courant pour le repos de son âme.

La famille assistera à la messe de 10 heures. Il ne sera pas fait d'autre invitation.

**Compagnie d'Orléans**

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen, le vendredi 10 juillet à 6 h. 22 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, La Chapelle-de-Mareuil, Cazoulès, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux et la Coquille-Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le Samedi 18 juillet à 2 h. du soir.

**PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR**  
(Timbre quittance de 0 fr. 10 non compris)

D'Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, La Chapelle-de-Mareuil, Sauveterre-la-Lémance à Paris 2<sup>e</sup> classe 41 fr.; 3<sup>e</sup> classe 29 fr.

De Marmande, Cours-de-Pile et stations intermédiaires à Paris, 2<sup>e</sup> classe 41 fr.; 3<sup>e</sup> classe 29 fr.

De Villefranche-du-Périgord, Cazoulès, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux, St-Pardoux-la-Rivière, La Coquille et des stations intermédiaires à Paris, 2<sup>e</sup> classe 33 fr.; 3<sup>e</sup> classe 23 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 9 juillet à 6 heures du soir.

**Figeac**

Vendredi, vers deux heures de l'après-midi, le

quartier des Cordeliers a été mis en émoi par un accident qui pouvait avoir des conséquences très graves.

Mme P..., malaie depuis quelque temps, avait par imprudence, absorbé une certaine quantité de chlore.

Un vomitif administré par le docteur, a mis la dame hors de danger.

Le sieur Delfau, garde champêtre à Figeac, a été trouvé pendu à un cerisier, à la Haute, banlieue de Figeac.

Les motifs de ce suicide sont inconnus.

**Gourdon**

La commission spéciale d'adduction des eaux s'est réunie samedi et a commencé l'examen de cette grave question qui intéresse tant notre population.

Par décret, notre concitoyen M. Léopold Baudouin, vient d'être nommé huissier à Cazals, en remplacement de M. Laborde, décédé.

**Reyrevignes**

Le nommé Daynac fils, âgé de 30 ans, cultivateur à Reyrevignes, est tombé du haut d'un cerisier et s'est fait des blessures tellement graves qu'il a expiré dans les vingt-quatre heures.

**Vayrac**

A la foire de Vayrac, un vol à la tire de 17 fr. 50 a été commis au préjudice de Marguerite Périnet. On n'a pu en découvrir l'auteur.

**Gramat**

La gendarmerie de Gramat a arrêté, à la foire de cette ville, pour vol et coups et blessures, le nommé Venture Trémoulet, âgé de 34 ans, originaire de Barcelone (Espagne), sans domicile fixe.

**Miers**

Le 1<sup>er</sup> juillet, un chien paraissant atteint d'hydrophobie, a parcouru la commune de Miers et mordu des chiens et de la volaille.

On l'a poursuivi, mais sans pouvoir l'atteindre et la brigade de Gramat a télégraphié aux brigades voisines le passage de cet animal, dont elle donnait le signalement. Il a été abattu à Pinsac.

Les municipalités de Miers et d'Alvignac ont prescrit de museler les chiens dans ces communes.

**L'assassin Longueville**

La cour de cassation a rejeté le pourvoi de Longueville, l'assassin de Lafrançaise.

**FAITS DIVERS**

**Substance vénéneuse de la pomme de terre**

Souvent les habitants des campagnes oublient ou ignorent que la pomme de terre, en voie de germination, renferme une substance vénéneuse, la solanine, qui cause parfois des empoisonnements dont on a cherché en vain la cause ailleurs. C'est ainsi que souvent les porcs et les volailles sont empoisonnés vers la fin de l'hiver. C'est surtout le germe qui contient cette substance vénéneuse.

L'animal empoisonné ne périt pas toujours; mais lorsque le poison ne le tue pas, il s'affaiblit et s'amaigrit. Les éleveurs qui nourrissent leurs porcs ou d'autres animaux avec des pommes de terre doivent donc enlever avec soin tous les germes avant de leur donner à manger.

**Nettoyage des bouteilles à huile**

On verse dans la bouteille du marc de café encore chaud et humide. Ce marc s'attache aux parois intérieures de la bouteille et entraîne toutes les matières grasses. On rince ensuite.

**Les étameurs**

Nous ne saurions trop mettre en garde nos lecteurs contre certains étameurs ambulants, qui se servent, sans scrupule, du zinc pour l'étamage des casseroles de nos ménagères. Ces industriels y réalisent certainement une économie; mais les empoisonnements par le zinc causent de graves désordres organiques qui entraînent quelquefois la mort.

Pour reconnaître la fraude, il suffit de faire bouillir dans la casserole suspecte un peu de vinaigre d'Orléans. Si elle ne ternit pas, elle est étamée; si, au contraire, elle se ternit et se tache par plaques, c'est qu'elle est zinguée, et dans ce cas, ne pas hésiter à porter plainte.

**L'eau de suie et les roses**

Prenez la suie d'un poêle ou d'une cheminée chauffée au bois, dit le Journal des campagnes mettez-la dans une vieille cruche, et versez dessus de l'eau chaude. Lorsqu'elle est refroidie, servez-vous en pour arroser vos plantes en laissant quelques jours d'intervalle entre chaque arrosage. Lorsque toute l'eau est épuisée, remplacez de nouveau la cruche avec de l'eau chaude. L'effet de cette eau sur les plantes, spécialement sur les roses, est merveilleux.

**Bibliographie**

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE Constituante Législative, Convention, Directoire, d'après 2000 peintures, gravures, sculptures, estampes, Médailles, objets..., du temps, sous la direction de M. Armand Dayot, inspecteur des beaux-arts. Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris. — Voici un extrait des planches contenues dans le 10<sup>e</sup> fascicule :

La Guerre (sculpture de Rude). Les enrôlements volontaires en 1792 (d'après un tableau de Couder). Plusieurs estampes allégoriques sur la République et la Liberté. Portraits de Kellermann, duc de Valmy, par Hilaire; du duc de Brunswick, de Danton et de Mme de Lamballe. Massacres des 2, 3, 4, 5 et 6 septembre 1792, d'après Swebach.

Siège de Lille par les Autrichiens (d'après un dessin anonyme de l'époque). Combat de Valmy (d'après une lithographie de Bellangé). Bataille de Jemmapes (d'après un tableau d'Horace Vernet), Bombardement de Lyon par les Français républicains. Arrestation de Marie-Joseph Châlier et de ses complices, 30 mai 1793 (d'après un dessin original de l'époque).

Siège et prise de Lyon, le 9 octobre 1793. Fusillades dans Lyon, commandées par Collot-d'Herbois, le 14 décembre 1793.

Bonaparte au siège de Toulon (d'après une aquarelle de Grégoire). Reprise de Toulon par les troupes françaises, 18 décembre 1803. Portrait de Bonaparte, lieutenant d'artillerie (d'après le portrait de Greuze). Portrait de Bonaparte, capitaine d'artillerie (d'après une aquarelle de l'époque). La batterie des Hommes sans Peur, 17 décembre 1793 (d'après une peinture de Waschmul).

Toutes ces images sont accompagnées d'un texte explicatif.

Prix de ce fascicule in-4<sup>o</sup> oblong..... 60 c.

A mesure que paraissent les fascicules de l'ouvrage de M. L. Roger-Milès, Comment discerner les Styles du VI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, on comprend l'utilité qui justifie cette publication et les services qu'elle est appelée à rendre. L'éditeur, M. Edouard Rouveyre, s'est appliqué à ne donner que des reproductions parfaites de pièces dont l'authenticité était contrôlée, et les sommaires analytiques où chaque objet trouve pour ainsi dire son état civil, sont d'une rigoureuse exactitude et d'une précision qui en rend la lecture nécessaire et facile.

On peut affirmer que cette œuvre de patiente érudition et de goût sûr, s'adresse à tout le monde, connaisseur ou non. Elle sera bientôt indispensable comme un dictionnaire, parce qu'en même temps qu'un livre de luxe, fort beau à feuilleter, elle sera un instrument précieux de consultation. « C'est avec elle, disait dernièrement un de nos experts très justement apprécié, que l'amateur, désormais, apprendra à tâter le pouls aux objets d'art et au bibelot. » Nous engageons nos lecteurs, amateurs ou artistes, à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco, à M. Edouard Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

**Bourse de Paris**

Cours du 7 Juillet 1896

RENTES	
3 0/0.....	compt ex-c. 101 75
3 0/0 amortissable.....	compt. 100 15
4 1/2 0/0.....	compt. 105 85

**A LA BOULLE D'OR**



FABRICATION ET RÉPARATION  
**D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE**  
Dorure et Gravure sur Métaux  
LUNETTERIE & OPTIQUE  
**REPARATION**  
Achat de Matières Or, Argent et Platine  
Travaux soignés. — Prix modérés  
**On demande un apprenti**

**A LOUER** belle écurie pour un cheval pouvant remiser voiture, grange au-dessus pour fourrage. S'adresser boulevard Gambetta, CAINE-BRUN.

**A LOUER**  
Dans une jolie maison, un appartement bien composé.  
S'adresser : 25, rue du Lycée, 25.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION  
AUX

Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduite de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS  
VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours)

peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors)

La petite Carte de poche  
DU LOT

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné, 1 fr. 50. — 25 centimes en plus par la poste.

**LE MONITEUR DE LA MODE**  
paraissant tous les **Samédis**  
**20 PAGES** GRAND FORMAT  
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES  
CONTIENT :  
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
QU'AUCUN AUTRE  
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>o</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

EXPOSITION



CAHORS 1881

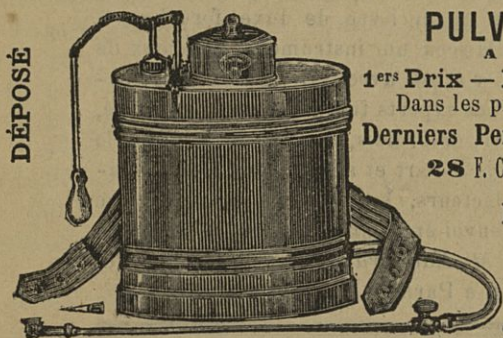
**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé  
1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

**Cave Bordelaise**

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

IMPUISSANCE de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique : Spitaëis, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France ..... 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

**PIANOS MUSIQUE & ORGUES**

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS

**Vignes Américaines**

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay × Couderc, Aramon × Rupestris Ganzin, Mourvèdre × Rupestris, Bourisquou × Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

4<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).



GRANDE MARQUE NATIONALE

**CLÉMENT**

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP

id. n° 1 375 fr. —

id. n° 2 325 fr. —

Bicyclette de luxe p<sup>r</sup> dames 575 fr. pneumatique DUNLOP

id. n° 1 id. 450 fr. —

id. n° 2 id. 375 fr. —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.